

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CRIAZIONI DI UNA PISTA DA BISSICLETTI NANTU À
L'ANZIANA RD 111B - CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU
CRÉATION D'UNE BANDE CYCLABLE SUR L'EX. RD 111B -
CONVENTION DE FINANCEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la réalisation de l'opération « création d'une bande cyclable sur l'ex. RD 111b ».

I - LE CONTEXTE

La Collectivité de Corse a déposé deux candidatures au titre de l'appel à projets « Corse Vélo » pour les opérations :

- l'opération « création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Ajaccio »,
- l'opération « création d'une bande cyclable sur l'ex. RD 111b » objet du présent rapport.

Ces deux opérations ont été désignées lauréates de l'appel à projet (cf. lettre du Préfet de Corse en date du 28 juillet 2022).

II - OBJECTIFS POURSUIVIS

L'opération « création d'une bande cyclable sur l'ex. RD 111b » s'inscrit dans l'objectif de portée générale visant à favoriser les modes doux de déplacement.

Elle a pour unique objet la création d'une bande cyclable sur la section de l'ex. RD 111b située sur le versant sud du col de Canareccia.

Sa réalisation permettra de faire la jonction entre la fin de l'aménagement projeté sur l'ex. RD 111 et celui réalisé sur l'ex. RD 111b, sur le versant nord du col de Canareccia.

III - DESCRIPTION DU PROJET

(voir plan de situation et profil en travers type en annexe)

Le projet consiste à créer une bande cyclable de 2 mètres de large, sur 1,5 km dans le sens montant (dans le sens descendant, la cohabitation entre vélos et voitures ne pose pas les mêmes problèmes).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- longueur 1,5 km,

- largeur 2,00 m,
- sens montant,
- revêtement en enrobé,
- stationnement vélo en début d'itinéraire VTT,
- point de raccord début : sur la RD n° 111, au niveau du rond-point du Macumba (la CdC a comme objectif d'équiper l'entièreté de la RD 111 d'une piste cyclable, cet objectif étant déjà concrétisé jusqu'au niveau du Scudo),
- point de raccord fin : RD n° 111b sur la voie de circulation dans le sens descendant jusqu'au carrefour du Grand Capo (sens montant équipé d'une bande cyclable) ; du carrefour au col de St Antoine, la RD est équipée de bande cyclable dans chaque sens.

IV - COÛT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 600 000 € HT arrondis, soit 660 000 € TTC, détaillé au tableau ci-dessous :

NATURE	MONTANTS € HT
LOT 1 GENIE CIVIL	424 070
LOT 2 ENROBES	122 300
LOT 3 SIGNALISATION	15 030
DIVERS	27 289
TOTAUX HT (montant subventionnable)	588 689

Il vous est en conséquence proposé d'affecter 660 000 € à l'opération nouvelle 1121P318 - *Création d'une bande cyclable sur l'ex. RD 111b*

V - FINANCEMENT

Cette opération fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat, dans le cadre du FMA et plus particulièrement du 5^{ème} appel à projets permis par France Relance, avec un taux de 40 %.

Son plan de financement s'établit ainsi :

- subvention de l'Etat (FMA relance) :	235 476 € HT
- part CdC :	<u>353 213 € HT</u>
Total :	588 689 € HT

Ce plan de financement fait l'objet d'un projet de convention avec l'Etat jointe en annexe.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération « création d'une bande cyclable sur la RD n° 111b », pour un montant de 588 689 € HT, arrondi à 600 000 € HT, soit 660 000 € TTC,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération :

- subvention de l'Etat (FMA relance) : 235 476 € HT
 - part CdC : 353 213 € HT
- Total : 588 689 € HT

- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires à cette opération, soit **660 000 €** (programme 1121),
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer avec l'Etat la convention jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.